



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 679

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 10 juillet 2017, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 679

Règlement décrétant l'acquisition de bacs roulants bleus et bruns, de bacs de cuisine, de conteneurs semi-enfouis et équipements nécessaires ainsi que l'embauche d'une personne ressource en vue de l'implantation de la collecte des matières organiques et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 7 179 125 \$.

QUE ledit règlement numéro 679, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, a été réputé approuvé par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 13 septembre 2017, le règlement numéro 679 décrétant un emprunt de 7 179 125\$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 679 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Terrebonne, ce 27 septembre 2017.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne
--

